

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2026

Jury : Laure Flandrin et Benjamin Lemoine

## **Le travail de plateforme**

*Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8*

Document 1. Chauffeurs Uber : aspirations et déceptions.....	2
Document 2. Des politiques d’incitation à la création d’entreprises innovantes.....	3
Document 3. Liste des 10 groupes de métiers les plus représentés parmi les travailleurs de plateforme en 2023 .....	4
Document 4. Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs de plateforme en 2023..	5
Document 5. Relations entre le travailleur et la plateforme.....	6
Document 6. Comparaison du coût horaire de l’intérim et de la mise à disposition d’autoentrepreneurs.....	7
Document 7. Évolution de la fréquentation des hébergements touristiques marchands en nuitées par voyageurs en France entre 2015 et 2016 .....	8

## Document 1. Chauffeurs Uber : aspirations et déceptions

Le modèle économique d'Uber suppose une offre excédentaire de chauffeurs par rapport à la demande, afin de pouvoir y répondre rapidement et s'assurer ainsi de sa satisfaction. Pour y parvenir, la plateforme a fait en sorte de rendre le métier attractif, en limitant les barrières à l'entrée et en proposant des rémunérations avantageuses. Ces conditions ont favorisé l'afflux d'hommes racisés, le plus souvent issus de l'immigration maghrébine ou subsaharienne, voyant là une opportunité d'améliorer leur situation. Occupant une position subalterne dans le système d'emploi, ces derniers constituent, en effet, une précieuse réserve de main-d'œuvre pour Uber. Pour la majorité, ils disent ne jamais avoir rencontré de difficultés pour trouver un emploi. Ils se voient en revanche assignés aux emplois précaires non qualifiés, parfois non déclarés, essentiellement dans le bâtiment, la manutention, la livraison ou la logistique, où ils ont expérimenté des conditions de travail pénibles caractérisées par des tâches physiques, des risques d'accidents, une absence d'autonomie, des horaires extensibles et atypiques, une soumission à la hiérarchie, et associées à de faibles rémunérations. En devenant chauffeur Uber, il s'agit donc moins pour eux de trouver un travail, que d'échapper à l'« *assignation racialisante* » (S. Mazouz, *Race, Anamosa*, 2020), dont ils font l'expérience, pour accéder à un meilleur travail. En comparaison de leurs expériences professionnelles antérieures, ils voient en effet le métier comme plus « propre » et moins pénible physiquement. Il peut même être conçu comme une opportunité d'ascension sociale aisément accessible, dont la figure du chauffeur habillé en costume-cravate et au volant d'une berline noire élégante demeure emblématique. L'implantation d'Uber à Paris, en janvier 2012, a été permise grâce à la dérégulation du secteur des taxis et à la transformation de l'ancienne « Grande remise » en « secteur de la voiture de transport avec chauffeur (VTC) ». Le métier de chauffeur Uber s'inscrit ainsi dans la continuité de ce type de licence, qui offrait un service de luxe consistant en la mise à disposition de voitures « haut de gamme » avec chauffeur, uniquement sur réservation et pour une destination définie à tarifs libres relativement élevés. Cet héritage continue de nourrir une représentation idéalisée du métier. Celui-ci est d'autant plus attractif pour ces populations que la plateforme propose, lors de son implantation, des rémunérations élevées. (...) Une fois que la plateforme dispose de suffisamment de chauffeurs et s'est imposée comme un acteur incontournable du secteur, en évinçant la concurrence grâce à une politique tarifaire agressive, elle n'a plus besoin de proposer des rémunérations attractives pour les fidéliser. Les chauffeurs n'ont dorénavant plus d'autre choix que de travailler par son intermédiaire, s'ils veulent gagner leur vie. Uber supprime alors les primes, baisse les tarifs de 20 % en 2015 et augmente sa commission (de 20 à 25 %) l'année suivante. Si les chauffeurs veulent maintenir leur niveau de revenu, ils sont donc contraints de travailler davantage et de limiter la prise de congés au strict minimum. Ils travaillent entre 12 et 14 heures par jour, mais rentabiliser leur activité suppose d'opter pour une large amplitude horaire. Le temps de travail de Baako, chauffeur de 38 ans, est ainsi de 14 heures par jour, tandis que son amplitude horaire excède 19 heures : « *Je démarre tous les matins à 4 h30. Au moins à cette heure-là, tu es sûr d'avoir une course à longue distance, à l'aéroport. [...] Là, je vais finir vers 11 heures, 12 heures, j'arrête et je reprends à 16 heures jusqu'à 23 heures. Le samedi, ce sont les plus grosses journées. Je travaille 6 jours et demi, car je fais le dimanche matin.* » (...) Outre cet allongement de la durée du travail, les chauffeurs sont contraints de privilégier les horaires atypiques pour maintenir leur niveau de rémunération, ceux-ci correspondant aux périodes de majoration des tarifs.

Source : Sophie Bernard, « La santé sacrifiée des chauffeurs Uber », *Plein droit*, 2024.

## Document 2. Des politiques d'incitation à la création d'entreprises innovantes

Alors que la création d'entreprise a longtemps été envisagée par les pouvoirs publics comme un levier de lutte contre le chômage à destination de personnes en marge de l'emploi, le projet de *Start-up Nation* promu par Emmanuel Macron s'adresse désormais à un tout autre public : les jeunes diplômés et cadres d'entreprises, sur lesquels repose l'espoir de voir émerger des entreprises innovantes et technologiques de rupture. Ce changement de cap s'accompagne d'une redéfinition des objectifs assignés à l'entrepreneuriat, désormais envisagé comme un vecteur de dynamisation de la croissance économique et du progrès social par l'innovation technologique (...) Pour comprendre ce à quoi ressemble l'État de la « Start-up Nation », il est nécessaire de s'intéresser au rôle joué par la Banque publique d'investissement (BPI) à l'interface entre les start-up et le marché du financement. Au regard du modèle économique des start-up, qui ne visent pas la rentabilité mais la croissance par la mise en marché d'une « innovation » plus ou moins radicale, le marché du financement de start-up est caractérisé par un haut niveau d'incertitude. (...) Dans l'univers fortement incertain et concurrentiel que constitue le monde des start-up, l'action des pouvoirs publics en faveur des start-up offre non seulement aux entreprises et aux entrepreneurs de l'innovation un ensemble de ressources économiques, financières, matérielles et juridiques déterminantes dans leur développement, mais aussi une reconnaissance institutionnelle qui leur procure un capital symbolique déterminant pour la suite. En décidant (ou non) de financer certains projets de start-up, la BPI agit comme un signal de crédibilité et un gage de confiance aux yeux des investisseurs privés (*business angels* et *venture capitalists*), appelés à intervenir à des stades plus avancés du développement entrepreneurial. Comme l'explique Pierre, ce n'est donc qu'après avoir obtenu le soutien financier d'acteurs publics comme les réseaux *Initiative* et *Entreprendre* (qui accordent des prêts d'honneur à taux zéro) et la Banque publique d'investissement qu'il a pu lever des fonds auprès d'acteurs privés :

« Réseau *Entreprendre* et *France Initiative*, qui sont des réseaux qui prêtent potentiellement de l'argent sur des prêts d'honneur et qui aussi aident stratégiquement l'entreprise, en lui donnant des conseils, etc. Et tout ça, une fois qu'on a validé le plan de financement sur ces dispositifs-là de financement, qui ne sont pas du bancaire, mais plutôt associatifs et de création d'entreprise, ensuite, ce sont les banques qui ont été les premières à dire oui, parce que tous ces procédés de financement : la campagne de financement participatif, mais aussi tous ces réseaux d'entrepreneurs de la région, BPI, etc., bah euh... une fois que tout ça c'est validé, les banques ont été d'accord de nous suivre. Puis après tout s'enchaîne : les levées de fonds, etc. » (Pierre, 27 ans, diplômé d'une école de gestion hôtelière, père employé de banque, mère antiquaire).

Plus qu'une source de financement, l'État, via sa banque publique, offre ainsi un « tampon » permettant d'ouvrir - ou de fermer -, l'accès aux sources de financements privées. Il se transforme à ce titre en « État dérisqueur » (Gabor, 2023), c'est-à-dire en un État qui prend en charge les risques initiaux de l'investissement dans les innovations pour sécuriser les conditions de rentabilité du capital privé. Autrement dit, il socialise les risques pour mieux privatiser les profits. Dans le modèle politique de la *Start-Up Nation*, l'État est donc mis au service du capital financier, non plus pour réguler ou planifier, mais pour amortir les incertitudes et sécuriser la rentabilité des investisseurs. Il n'est plus un moteur de transformation économique, mais un assureur public du risque privé, dans un contexte où l'innovation est de plus en plus dominée par les logiques financières.

Source : Marion Flécher, La « Start-up Nation » ou l'État néolibéral décomplexé. Enjeux et modalités du soutien étatique aux entreprises innovantes du numérique. *Sociologies pratiques*, 2025.

### Document 3. Liste des 10 groupes de métiers les plus représentés parmi les travailleurs de plateforme en 2023

Libellé de la catégorie socioprofessionnelle	Exemples de libellés fins*	Part (en %)
Intermédiaires et prestataires de services	Courtier en assurance ou en prêt immobilier, agent et gérant immobiliers, agent commercial indépendant, vendeur à domicile, gérant de centre sportif et loisirs, coach de vie, conseiller en communication, consultant en marketing, etc.	18
Exploitant(e)s de cafés, restaurants, hôtels	Gérant de restaurant, restaurateur, gérant de camping, hôtelier restaurateur, loueur de gîtes touristiques, etc.	9
Artisan(e)s de services	Chauffeur de taxi et VTC, transporteur routier, coiffeur, esthéticienne, artisan du nettoyage, etc.	9
Exploitant(e)s agricoles	Agriculteur céréalier, maraîcher, viticulteur, éleveur, etc.	7
Commerçant(e)s de produits non alimentaires	Brocanteur, antiquaire, commerçant de vêtements, fleuriste, buraliste, etc.	6
Professions libérales de santé	Médecin généraliste ou spécialiste, chirurgien-dentiste, psychologue, psychanalyste, vétérinaire, pharmacien, etc.	6
Artisan(e)s de la réparation et du travail des matériaux	Garagiste, mécanicien, menuisier, couturier, artisan d'art, etc.	5
Spécialistes de la rééducation	Kinésithérapeute, ostéopathe, ergothérapeute, orthophoniste, psychomotricien	5
Artisan(e)s du bâtiment et des travaux publics	Maçon, couvreur, menuisier du bâtiment, plombier, chauffagiste, électricien, peintre du bâtiment, etc.	4
Professions libérales juridiques et techniques	Avocat, notaire, comptable, architecte, développeur informatique	3
<b>Ensemble des 10 groupes de métiers les plus représentés</b>		<b>71</b>

\* Professions les plus fréquentes de chaque catégorie socioprofessionnelle citée mais ne correspondant pas nécessairement aux réponses des personnes enquêtées.

Lecture : en 2023, 18 % des travailleurs de plateforme sont des intermédiaires et prestataires de services.

Note : l'enquête Tracov 2 a été réalisée début 2023 par la Dares sur un échantillon de 63 579 personnes âgées de 18 à 64 ans résidant en France, hors Mayotte. 28 122 personnes en emploi ont répondu. L'enquête vise principalement à mesurer les conditions de travail et la santé des travailleurs trois ans après le début de l'épidémie de Covid-19, ainsi que la persistance ou non des transformations de l'organisation du travail initiées pendant la crise sanitaire. Dans l'enquête, les travailleurs de plateforme sont identifiés par la question suivante posée aux indépendants: « Dans votre travail de micro-entrepreneur ou d'indépendant, accédez-vous à la clientèle par l'intermédiaire d'au moins une application mobile ou site internet de mise en relation (exemples : Uber, Deliveroo, Leboncoin, Allo voisins, Taskrabbit, etc.) ? ». Presque 600 personnes ont répondu : « Oui, pour la plus grande part de mon activité » ou « Oui, pour une faible part de mon activité ». Elles sont considérées comme des « travailleurs de plateforme » dans cette étude. Elles se répartissent à parts égales entre les deux modalités de réponse sur l'intensité du recours aux plateformes dans leur activité ; il est toutefois difficile de mobiliser cette dimension du fait du nombre restreint de répondants

Champ : travailleurs de plateforme en France, hors Mayotte.

Source : Dares, Enquête *Tracov 2*, 2023.

**Document 4. Caractéristiques sociodémographiques des travailleurs de plateforme en 2023  
(en % de colonne)**

		En%			
		Salariés (87%)	Travailleurs de plateforme (2%)	Autres indépendants (10%)	Ensemble
Sexe	Femmes	50	43	39	49
	Hommes	50	57	61	51
Classe d'âge	30 ans ou moins	21	13	9	19
	31 à 40 ans	23	25	24	23
	41 à 50 ans	25	28	26	25
	Plus de 50 ans	31	34	41	32
Niveau de diplôme	Inférieur au bac	31	24	30	31
	Baccalauréat	21	20	18	20
	Bac +2 à bac +4	30	34	30	30
	Bac +5 ou plus	19	21	23	19
Ancienneté	Moins de 1 an	18	15	10	17
	1 an à moins de 5 ans	29	32	26	29
	5 ans ou plus	53	54	63	54
Pluriactivité		6	14	12	7
Statut de micro-entrepreneur		-	42	33	-

Lecture : en 2023, 57 % des travailleurs de plateforme sont des hommes.

Champ : personnes en emploi en France, hors Mayotte.

Source : Dares, Enquête *Tracov 2*, 2023.

## Document 5. Relations entre le travailleur et la plateforme

En %

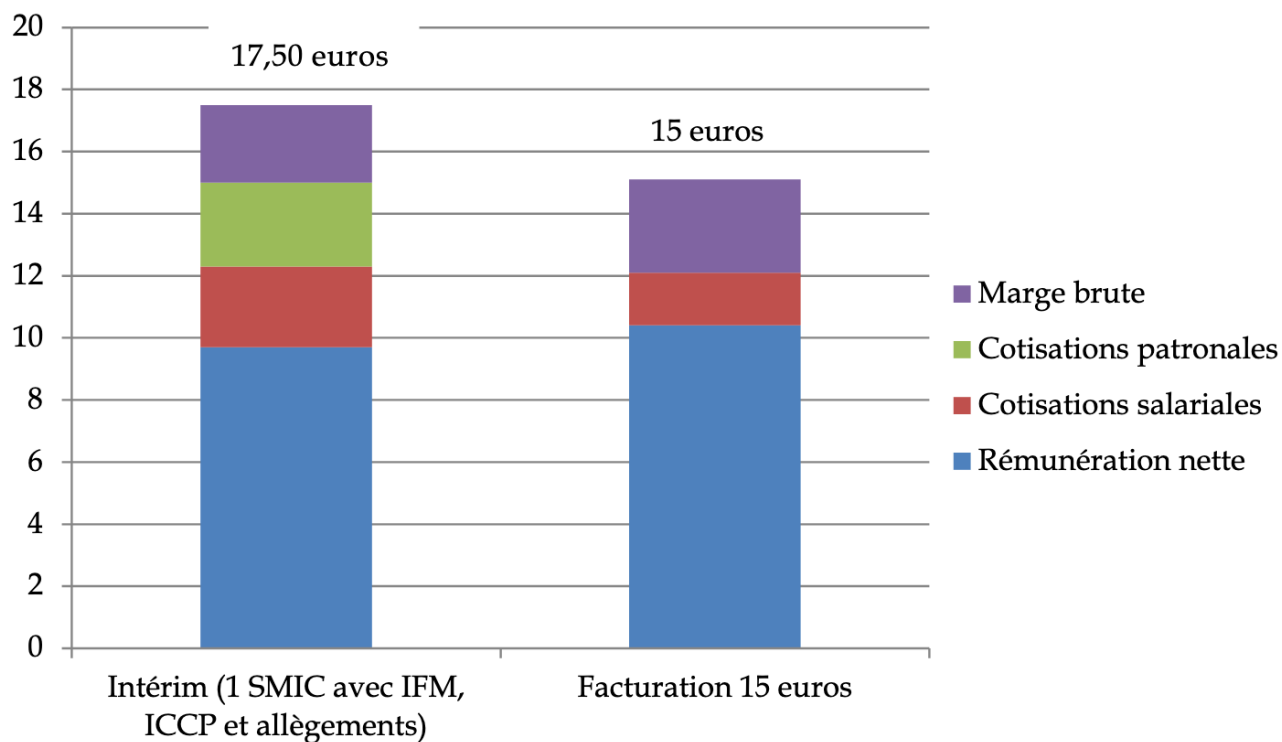
La plateforme...		Proportion de travailleurs de plateforme
<b>Contraintes</b>	Donne des instructions précises sur la manière de travailler	21
	<i>Dont peut sanctionner si les instructions ne sont pas complètement appliquées</i>	12
	Contrôle la manière dont les tâches sont réalisées	20
	<b>Au moins une contrainte</b>	<b>34</b>
<b>Ressources</b>	Propose des formations pour l'amélioration des compétences	21
	Fournit des informations ou des équipements pour protéger la santé au travail	12
	<b>Au moins une ressource</b>	<b>26</b>
<b>Au moins une forme d'organisation du travail</b>		<b>44</b>

Lecture : en 2023, 21 % des travailleurs de plateforme déclarent que la plateforme leur donne des instructions précises sur la manière de travailler.

Champ : travailleurs de plateforme en France, hors Mayotte.

Source : Dares, Enquête *Tracov 2*.

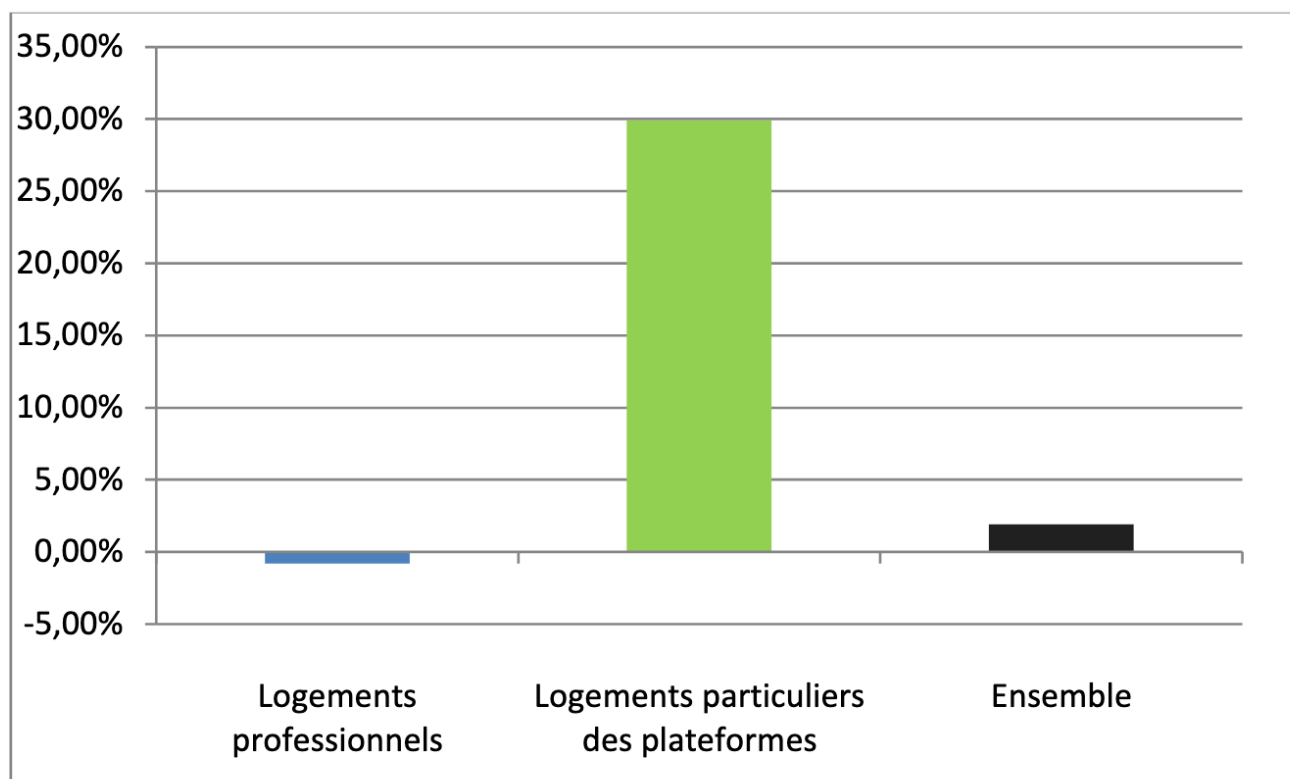
## Document 6. Comparaison du coût horaire de l'intérim et de la mise à disposition d'autoentrepreneurs



Note : IFM = Indemnité de fin de contrat. ICCP = Indemnité compensatrice de congés payés.

Source : Mission d'information du Sénat, *Plateformisation du travail : agir contre la dépendance économique et sociale*, Rapport d'information n° 867 (2020-2021), déposé le 29 septembre 2021.

## Document 7. Évolution de la fréquentation des hébergements touristiques marchands en nuitées par voyageurs en France entre 2015 et 2016



Champ : Pour les logements professionnels : hôtels, autres hébergements collectifs touristiques (AHCT), campings. Logements particuliers mis en location via des plateformes internet, que la plateforme facture les prestations ou se limite à mettre en relation offreurs et demandeurs.

Source : INSEE, Enquêtes de fréquentation des hôtels, campings et AHCT et estimations sur données d'enseignes (adhérentes à l'UNPLV ou à Gîtes de France).